

Votants : 76  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 22 février 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 5 mars 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 mars 2019

### HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Daniel BAUDOUIN à Dany MICHAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Florent JARRIAULT, Charles-Antoine CHAVIER à Elmano MARTINS, Romain DUPEYROU à Michel PAILLEY, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique SIX, Sophia MARC à Jacques BILLY, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Stéphanie DELGUTTE, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Jean-François SALANON, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Daniel BAUDOUIN, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Romain DUPEYROU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190304-C08-03-2019-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2019  
Date de réception préfecture : 06/03/2019

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 4 MARS 2019

#### HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVÉS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ;

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé d'engager, en partenariat avec l'Etat et l'Anah, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portant sur l'ensemble de son territoire.

Entrée en vigueur le 5 février 2018, l'OPAH communautaire dure 5 ans.

En accordant des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés, l'OPAH communautaire vise à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et à favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le volet Renouvellement Urbain du dispositif apporte des moyens renforcés pour reconquérir l'habitat dans le centre ancien de 12 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'opération a ainsi, pour objectifs, de contribuer à la réhabilitation de 1 201 logements dont 995 logements de propriétaires occupants et 206 logements locatifs de propriétaires bailleurs.

Après agrément de 5 dossiers de demandes de subventions déposés auprès de l'Anah locale, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires, un montant prévisionnel total de **9 000 €**, détaillé dans le tableau joint en annexe.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe,
- Autoriser le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,

- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 76  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Christian BREMAUD**

**Membre du Bureau Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190304-C08-03-2019-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2019  
Date de réception préfecture : 06/03/2019

## ANNEXE

### TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux HT éligibles	Subventions Anah + HM**	Subventions CAN
<b>Logt 1</b>	Maison forestière du Gd Bousseau - Rte de Chizé	PRISSE LA CHARRIERE	PO* - Energie	40 836,13 €	2 000 €	2 000 €
<b>Logt 2</b>	8 boulevard Charles Baudelaire	NIORT	PO* - Energie	14 129,34 €	1 413 €	1 000 €
<b>Logt 3</b>	476 route de Haut Maire	AIFFRES	PO* - Energie	23 264,90 €	2 000 €	2 000 €
<b>Logt 4</b>	15 rue Porte du Marais	SANSAIS	PO* - Energie	5 816,28 €	582 €	2 000 €
<b>Logt 5</b>	27 cité Montamisé	BESSINES	PO* - Energie	17 564,36 €	1 756 €	2 000 €
	<b>TOTAUX</b>			<b>101 611,01 €</b>	<b>7 751 €</b>	<b>9 000 €</b>

\* PO : Propriétaire Occupant

\*\* HM : Habiter Mieux

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190304-C08-03-2019-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2019  
Date de réception préfecture : 06/03/2019